



DECLARATION DU NOMBRE D' ACTIONS ET DE DROITS DE VOTE

En application de l'article L. 233-8 II du code de commerce et des articles 221-1 et 223-16 du règlement général de l'AMF

- **Société déclarante :**

- * Dénomination sociale : **F F P**
- * Adresse du siège social : 66 Avenue Charles de Gaulle – 92200 NEUILLY-SUR-SEINE
- * Marché Réglementé (Eurolist) : Compartiment B

- **Nombre d'actions et de droits de vote :**

	31 Janvier 2016	29 Février 2016
Nombre total d'actions (1)	25 157 273	25 072 589
Nombre total brut des droits de vote	45 611 526	45 356 733
Nombre total net des droits de vote (2)	45 525 292	45 355 929

- (1) Le capital social a été ramené à 25 072 589 €, après annulation de 84 684 actions auto-détenues, représentant 0,34 % du capital de FFP, en vertu d'une autorisation consentie sous la 10^{ème} résolution de l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire du 20 mai 2014
- (2) Total net = nombre total des droits de vote attachés au nombre total d'actions – actions privées de droit de vote (comme le prévoit le dernier alinéa de l'article 223-11 du règlement général, le nombre total brut de droits de vote est calculé sur la base de l'ensemble des actions auxquelles sont attachés des droits de vote, y compris les actions privées de droit de vote).

- **Présence dans les statuts d'une clause imposant une obligation de déclaration de franchissement de seuil complémentaire de celle ayant trait aux seuils légaux**

Déclaration si dépassement de plus de 2 % du capital ou des droits de vote de la société et chaque fois qu'un seuil de 1 % ou un multiple de ce pourcentage est franchi, à la hausse ou à la baisse.

Paris, le 3 Mars 2016

Thierry Mabile de Poncheville
Directeur Juridique